

www. The Control of t

DE LA SANTÉ.fr

Participons au débat social



sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes



L'ouverture de la **PMA à toutes les femmes** est actuellement en discussion au Parlement.

Vous aussi, **impliquez-vous dans ce débat** et échangez avec des associations, des experts en santé et en éthique et des représentants mutualistes.

Jeudi 7 **novembre** 2019 de **18h à 20h** à **BESANÇON** Ibis Styles

1015 Styles 22 B rue de Trey 25000 Besançon









Pour vous inscrire, vous pouvez contacter **Cindy Pezzin** par téléphone au **06 87 70 74 81** ou par mail : **cindy.pezzin@bfc.mutualite.fr**

DELA SANTÉ.fr Participons au débat social

sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes



En 2019, et à l'occasion de la révision de la loi bioéthique, la question de l'ouverture de la PMA* à toutes les femmes est au cœur des débats parlementaires.

La Fédération nationale de la Mutualité Française, acteur majeur de santé luttant au quotidien pour une société inclusive, s'est emparée de la question et s'est positionnée en faveur de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, quels que soient leur orientation sexuelle et leur statut matrimonial. Cette ouverture doit également permettre de réaffirmer l'intervention de la Sécurité sociale et des mutuelles dans sa prise en charge pour ne pas générer d'inégalité sociale dans son accès.

La Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté agit aujourd'hui dans une région particulièrement en pointe sur les techniques de PMA. C'est pourquoi elle a choisi d'ouvrir le débat sur ce sujet lors d'un événement **Place de la Santé**, **le jeudi 7 novembre de 18h à 20h, à Besançon**. Cette soirée réunira :

- **Pr Paul Sagot**, chef du service de Gynécologie Obstétrique, Médecine Fœtale et Stérilité Conjugale au CHU de Dijon ;
- Audrey et Arthur Kermalvezen, fondateurs de l'association Origines ;
- Armand Dirand, responsable des missions formation, soutien à la recherche et information/ débats publics pour l'Espace de réflexion éthique Bourgogne-Franche-Comté;
- **Thomas Jouannet**, président de la Mutualité Française Comtoise SSAM et d'Hospitalia Mutualité.

Cette table-ronde sera animée par Nassim Larfa, chargé d'Affaires Publiques à la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

* La procréation médicalement assistée (PMA) désigne « les techniques de procréation qui ne résultent pas d'un processus biologique ». Dans le cadre légal actuel, régi par la loi bioéthique, la PMA est réservée aux couples hétérosexuels (mariés, pacsés ou en concubinage depuis au moins deux ans) en âge de procréer présentant une infertilité pathologique médicalement constatée ou risquant de transmettre une maladie grave à leur enfant.



